



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail

22 juin 2023

Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire

En tant que représentant•es en Formation Spécialisée, nous devons vous faire part de nos inquiétudes : il y a malheureusement matière à dire sur la dégradation actuelle et prévisible des conditions de travail des agent-es dans notre ministère. Cette instance commence par une impression de « déjà vu » : les constats et alertes portés, à tous les niveaux, depuis de nombreuses années, ne sont visiblement pas pris au sérieux par notre employeur. Alors que tous les signaux d'épuisement des personnels, dans toutes les professions sont au rouge, le ministre impose des réformes et des réorganisations qui aggravent la situation.

Le Pacte que l'on résume à « travailler plus pour gagner plus » – est inacceptable. Les enseignant-es travaillent déjà plus de 40 heures par semaine. Ils et elles sont épuisé•es par ces heures et usées par leurs conditions de travail qui se dégradent un peu plus chaque année. Non seulement le Pacte n'est pas une réponse adaptée au malaise des personnels, mais il fait du salaire un élément concurrentiel visant à diviser les collectifs de travail et contribue à augmenter les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, allant à l'encontre du plan pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique.

Malgré notre demande intersyndicale adressée par courrier, nous regrettons de ne pas voir de formation spécifique sur la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le plan de formation à destination des enseignant.es présenté hier matin.

Par ailleurs, les AESH ne méritent pas le traitement qui leur est infligé : leurs salaires, conditions de travail et formation sont indignes et absolument pas à la hauteur de l'importance de leur rôle dans l'École. Ils et elles doivent, au contraire, être pleinement reconnu-es pour leur rôle indiscutable dans le bon fonctionnement de l'école inclusive. La FSU exige que leurs salaires soient augmentés de façon conséquente, que le temps complet soit la règle pour toutes et tous et que l'amélioration de leurs conditions de travail figure parmi les priorités du ministère. C'est pourquoi nous proposerons, à l'occasion du point de l'ordre du jour sur les visites de l'an prochain, une visite inversée des AESH.

Concernant la constitution des conseils médicaux, la FSU rappelle son opposition au décret n°2022-353 du 11 mars 2022 tel qu'il a été rédigé. Nous en constatons aujourd'hui les écueils et les limites. La FSU défendra la possibilité de représenter et défendre les personnels par corps et au plus près des métiers et des conditions du réel de l'activité, comme cela était le cas dans les commissions de réforme.

Voici en quelques lignes le message que souhaitait formuler la FSU, à l'heure où les services publics sont attaqués de toutes parts par les politiques néolibérales qui se succèdent depuis des décennies, s'aggravant ces dernières années. Tout comme sur le chapitre des retraites, la FSU n'abandonnera pas la lutte et continuera d'agir sans cesse pour le respect des droits et pour la préservation de la santé des personnels.